

MOBILITÉ DOUCE DES VOIES VERTES AUX AXES FORTS VÉLOS

ATELIER COMMUNES ET CLIMAT
6 AVRIL 2023

THIERRY MESSENGER – OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS



Département des infrastructures
Office cantonal des transports



39%

des déplacements réalisés à pied

LA MOBILITÉ DOUCE EN CHIFFRES



1'400 km

Aménagements cyclables et de voiries favorables au vélo réalisés, soit deux fois plus qu'il y a 15 ans

+ 175 km

d'aménagements cyclables d'ici à 2030

7 km

de coronapistes en 2020

+ 10 %

de cyclistes chaque année



~ 22'800

places vélos en Ville de Genève

~ 3'360

places en ouvrages
(Vélostations ou parking)

VéloPartage

26'200

utilisateurs

1'120

vélos à disposition

554

stations

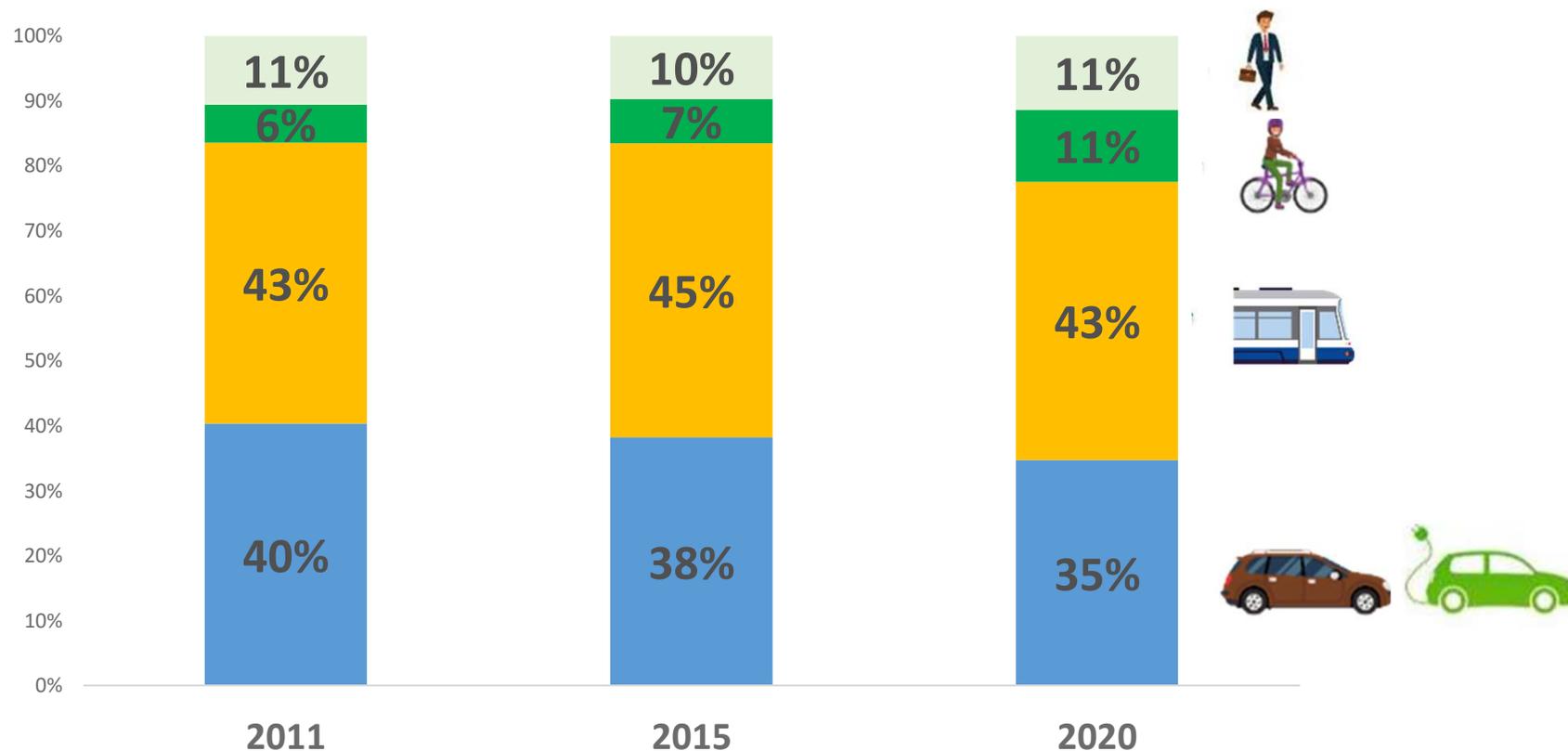
25

ligne de Pédibus

EVOLUTION DE LA PRATIQUE

> DÉPLACEMENTS PENDULAIRES À GENÈVE EN 2020 (chiffres basés sur le relevé structurel de la population – uniquement les résidents suisse)

Les modes de transports les plus fréquents pour se rendre au travail à Genève sont :



CADRE LÉGISLATIF

> UN CONTEXTE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE

- Loi sur la mobilité douce (H 1 80 – LMD) – 2011
- Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1 21) – 2016

- Plan climat cantonal renforcé - 2021



- Loi fédérale sur les voies cyclables (LFVC – 2023)



PLAN CLIMAT CANTONAL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

> 5 JUIN 2021 : LE CONSEIL D'ÉTAT PRÉSENTE LE PLAN CLIMAT RENFORCÉ

DES OBJECTIFS AMBITIEUX :

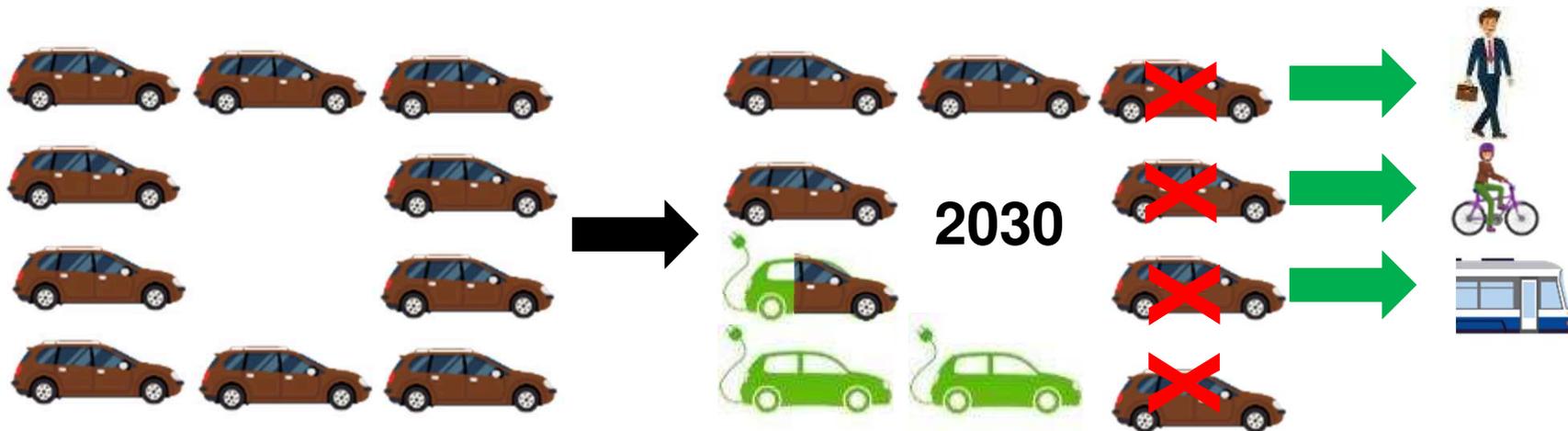
- Réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030
- Neutralité carbone en 2050 au plus tard
- Pour les transports : réduction de 40% du trafic individuel motorisé d'ici à 2030



PLAN CLIMAT CANTONAL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

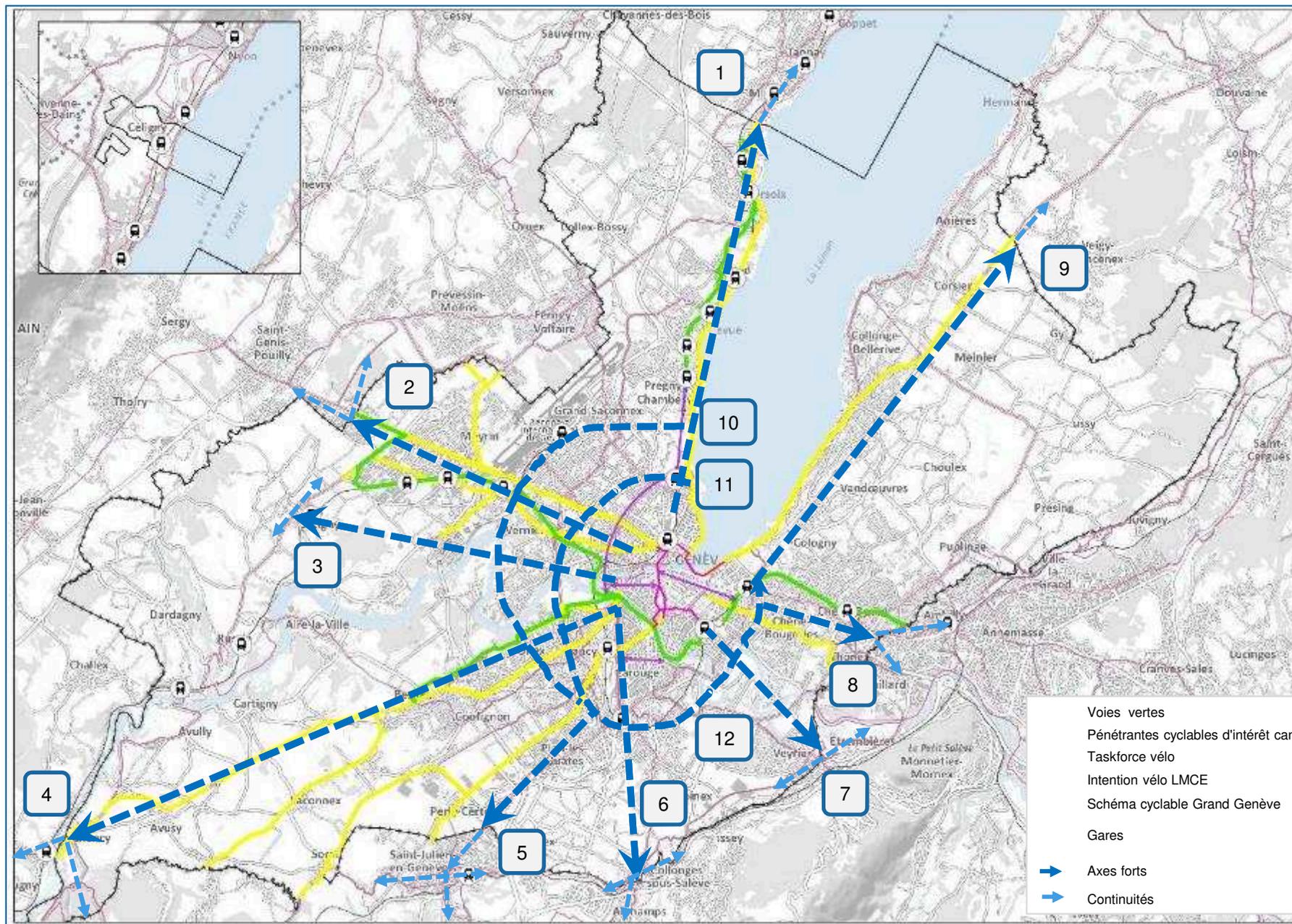
> OBJECTIFS MOBILITÉ DU PLAN CLIMAT CANTONAL

- -40% de trafic individuel motorisé
- 40% de véhicules électriques



→ 150 millions inscrits au plan décennal des investissements pour les vélos, dont 20 millions pour financer les études

12 AXES FORTS VÉLOS À VENIR (LOI 13061)



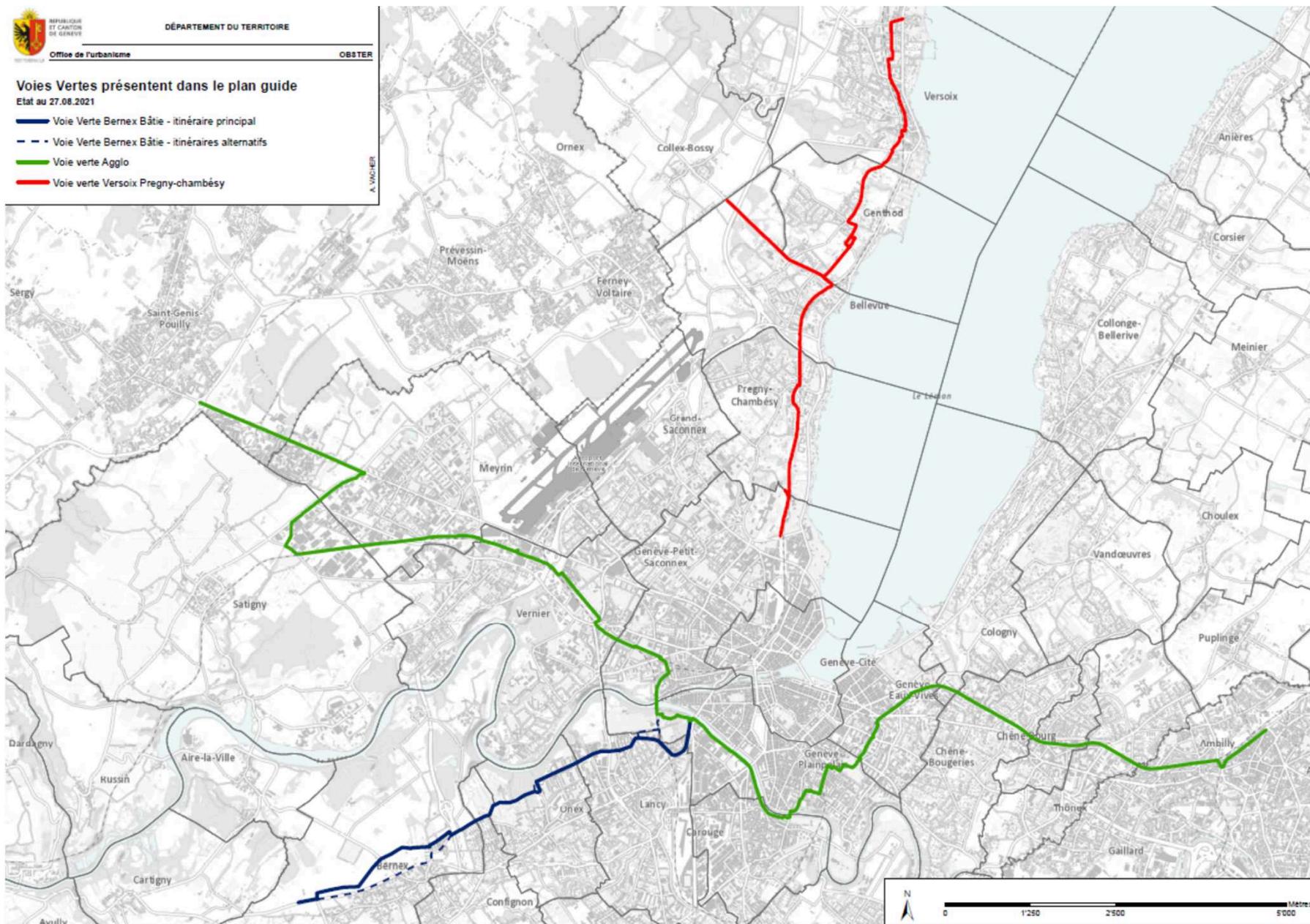
AXES FORTS VÉLOS

> DÈS 2023

- Affinage des périmètres d'études
- Lancement des études - analyses multicritères nécessaires incluant :
 - Conséquences environnementales
 - Sécurité routière
 - Aménagement du territoire
 - Analyses de risques
 - Financement
 - Concertation

> DÈS 2026 : RÉALISATION PAR ÉTAPES

VOIES VERTES



VOIES VERTES VS AXES FORTS VÉLOS

Voie verte

- Espace inclusif, apaisé
- Selon gabarit, cohabitation piétons – vélos
- Traitement paysager



Axe fort vélo

- Aménagement en site propre
- Gabarits confortables, séparé du trafic



LE RÉSEAU DE VOIES VERTES ACTUELLEMENT EN COURS D'ÉTUDE / RÉALISATION RÉPOND À LA DEMANDE.

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE DONNÉE À DES AXES RAPIDES ET EFFICACES POUR LES PENDULAIRES

AXES FORTS VÉLOS

PRINCIPES DE TRAVAIL ENVISAGÉS

- S'appuyer sur les réseaux existants
- Sobriété dans les aménagements
- Traitement des discontinuités existantes
- Priorité aux carrefours à envisager



→ Relier de manière efficace les tissus urbains existants et assurer une cohérence d'ensemble

AXES FORTS VÉLOS

> OBJECTIF SPÉCIFIQUE DE PART MODALE VÉLO POUR LES AXES FORTS

Parts modales vélos, données de base

- Microrecensement 2015 (tous motifs) : **6%**
- Microrecensement 2015 (motif travail) : 9%
- Objectif du plan climat cantonal (2030) : **10%** (tous motifs)
- Relevé structurel de la population 2020 (motif travail) : 11%

Parts modales vélos, objectif pour dimensionner les axes forts vélos
→ **16% tous motifs en moyenne**

LOI SUR LES VOIES CYCLABLES

> OBLIGATION DE PLANIFIER

- Réseau cyclable pour la vie quotidienne
- Réseau cyclable pour les loisirs

> MISE À DISPOSITION DES DONNÉES

- Existant pour les aménagements existants (SITG)
- Partiellement existant pour les projets (Projets d'agglomérations)
- Actuellement non existant pour le RCIC

> CONCERTATION

- Renforcement de la concertation avec les associations mobilité douce
- Renforcement de la concertation avec les communes

> MISE À JOUR NÉCESSAIRE DE LOIS CANTONALES

- À minima : loi sur la mobilité douce



PLAN D' ACTIONS DE LA MOBILITÉ DOUCE

Plan d'actions de la mobilité douce
2019-2023

Plan d'actions de la mobilité douce
2024-2028



- Démarrage des réflexions courant 2023

EN CONCLUSION

- > **PLUSIEURS GROS CHANTIERS POUR LA MOBILITÉ DOUCE CES PROCHAINES ANNÉES**
- > **UNE CONCERTATION SOUHAITÉE ET NÉCESSAIRE POUR AVANCER SUR CES DOSSIERS**



Merci de votre attention



**Département des infrastructures
Office cantonal des transports**

05/04/2023 - Page 18